



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 février 1998

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 Février 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 Mars 1998

**CAMJI/Maison Pour l'Emploi : avenant à la maîtrise d'oeuvre -
Approbation des marchés de travaux et mission OPC (Ordonnancement -
Pilotage - Coordination)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Claire MINALI-BELLA donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres,

L'appel d'offres pour la réalisation du CAMJI et de la Maison Pour l'Emploi a été lancé en vue d'un démarrage des travaux au printemps 1998.

L'appel d'offres en lots séparés et la difficulté de réalisation de cette opération nécessitent une mission OPC (ordonnancement - pilotage - coordination) telle que définie par la loi MOP.

Cette mission peut être confiée à M. Hervé BEAUDOUIN, titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre. Non incluse dans les missions de base de ce marché, elle doit faire l'objet d'un avenant.

Le montant global de l'opération serait donc revu comme suit :

- coût des marchés de travaux :	9.111.254,75 F HT
- rémunération maîtrise d'oeuvre :	1 229 476,00 F HT
- rémunération mission OPC :	51 400,00 F HT

L'estimation travaux plus honoraires qui était dans le contrat du 2 avril 1997 de 10 101 717 F HT, modifié par l'avenant n° 1 du 3 octobre 1997 de 10 491 300 F HT est établie à 10.392.130,75 F HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les montants initiaux des marchés de travaux ;
- approuver le montant du marché de maîtrise d'oeuvre modifié ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'oeuvre.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON